

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 3 JUIN 2021

**Conseillers en exercice : 6**

PRESENTS : MM. PERRIN François, BAILLY Emmanuel, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence, M. GIRARDET Charles M. GAUTHIER Arnaud

**Conseillers présents : 6**

Date de convocation :

26/05/2021

Date d'affichage :

04/06/2021

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BAILLY Emmanuel

L'an deux mille vingt-et-un le trois juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-six mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1 – Choix de l'entreprise pour le SCDECI (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie)
- 2 – RPQS (Rapport Prix Qualité et Service) : Eau
- 3 – Prise de position : aire de jeux
- 4 – Eclairage nocturne
- 5 – Projet éolien
- 6 – Informations et questions diverses

\* \* \*

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 6 – Subvention association du Vieux Château de la Châtelaine
- 7 – Indemnité de gardiennage de l'église

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

### 1 – Choix de l'entreprise pour le SCDECI (Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Le conseil, après étude des différents devis, retient l'entreprise SAS BENETRUY TP pour un montant de 14 274,00 € HT. Cette entreprise est la mieux disante car seul son devis contient la mise en place d'embrochements pour protection des cannes d'aspiration.

### 2 – RPOS (Rapport Prix Qualité et Service) : Eau

Le Maire présente le RPQS (Rapport Prix et Qualité du Service) d'eau potable 2020 qu'il a réalisé.

Le conseil adopte ce RPQS à l'unanimité. Il reste consultable en Mairie.

### 3 – Prise de position : aire de jeux

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à consulter des architectes paysagers afin de leur demander un devis pour réaliser une étude et préparer un cahier des charges pour consulter les entreprises.

Suite à la réunion du comité consultatif et suite à la consultation de la population, le conseil décide avec 4 voix pour et 2 voix contre de retenir l'emplacement situé vers le « Pont Nu » pour implanter l'aire de jeux, sous réserve des préconisations des architectes.

#### 4 – Eclairage nocturne

Le maire présente une étude sur l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité et propose aux conseillers de réfléchir à des solutions pour agir concrètement.

Après réflexion, le conseil décide de ne pas s'engager pour l'instant mais veillera à commander des ampoules LED ambrées qui diminuent la luminosité lors des prochains achats.

#### 5 – Projet éolien

Le conseil est interpellé par le courrier du Comité Départemental de Spéléologie du Jura reçu le 7 mai 2021.

Celui-ci alerte les élus sur les risques potentiels de l'implantation d'un parc éolien sur le premier plateau, compte tenu de la géologie karstique. En particulier, les élus sont très sensibles aux risques liés à une éventuelle modification du réseau hydrologique qui risque d'impacter définitivement la circulation des eaux et leurs pénétrations, modifiant également leur composition chimique, avec de grandes probabilités de conséquences sur les résurgences.

En conséquence, le conseil émet des réserves sur l'implantation de nouvelles éoliennes sur le 1<sup>er</sup> plateau, il demande une grande vigilance des autorités et souhaite une étude environnementale précise.

#### 6 – Subvention association du Vieux Château de la Châtelaine

Le conseil décide à l'unanimité de donner une subvention de 500 € à l'association pour la sauvegarde du Château de La Châtelaine pour lui permettre de conduire ses projets de fouilles, de travaux scientifiques et de consolidation du patrimoine existant. Un bilan intermédiaire qui retrace les travaux effectués est consultable en mairie.

#### 7 – Indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil décide d'attribuer, une indemnité de gardiennage de l'église communale à Mme DAVID Françoise (résidant dans la commune). Le montant de cette indemnité est fixé à 400 € brut pour l'année 2021. L'église sera dorénavant ouverte régulièrement au cours de l'année.

#### 8 – Informations et questions diverses

##### Travaux nouvelle conduite Rue de la Baume :

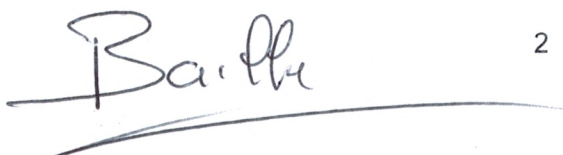
Les travaux validés en juillet 2020 doivent se faire rapidement.

Suite à une consultation juridique, la commune prendra en charge les travaux de raccordement des 5 personnes concernées. Des devis sont demandés à l'entreprise BAILLY pour les maisons PATERON et MANCINI où les travaux sont conséquents.

Sur fréquentation : Les différentes actions de communication, gestion de stationnement, circulation, projets d'aménagement de sentiers sur le site ont été présentées, identiques au bulletin d'information N°4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le secrétaire de séance : BAILLY Emmanuel

 2